

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

26 JANVIER 2016

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Sollicitation du Fonds
d'Aide à l'Investissement
de l'Etat**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 28 janvier 2016
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 27 janvier 2016
et qu'il est donc exécutoire.

Le 28 janvier 2016

Pour le Maire,
Par délégation,
La Directrice Générale Adjointe
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille seize, le 26 janvier à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 20 janvier deux mille seize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIoux, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame CLECH, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRÉ, Madame CERIGHELLI, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur BATTISTELLI à Monsieur PERICARD
Monsieur JOLY à Monsieur ROUSSEAU
Monsieur COMBALAT à Monsieur AUDURIER
Madame TEA à Madame de CIDRAC
Madame LIBESKIND à Madame HABERT-DUPUIS
Madame NASRI à Monsieur LAMY
Monsieur LEGUAY à Madame PEUGNET
Madame LANGE à Madame BOUTIN
Monsieur LÉVÊQUE à Monsieur CAMASSES

Secrétaire de séance :

Madame VANTHOURNOUT

N° DE DOSSIER : 16 B 17

OBJET : SOLLICITATION DU FONDS D'AIDE A L'INVESTISSEMENT DE L'ÉTAT

RAPPORTEUR : Madame CLECH

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La loi de finances pour 2016 prévoit un fonds doté d'un milliard d'euros pour soutenir les projets portés par les communes et les intercommunalités. Ce fonds se décompose en deux enveloppes.

Une première enveloppe de 500 M€ est consacrée à de grandes priorités d'investissement définies entre l'État et les communes et intercommunalités : réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité, notamment en matière de construction de logements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants. Les crédits seront gérés par les préfets de région.

Une seconde enveloppe de 500 M€ est spécifiquement dédiée aux territoires ruraux et aux villes petites et moyennes pour accompagner le développement des villes et villages de moins de 50 000 habitants dont :

- 300 M€ pour le soutien à des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres. Cette enveloppe permettra le financement des investissements qui contribuent à la réalisation d'un projet de territoire transversal et ambitieux sur des thématiques comme la mobilité du quotidien, l'accès à la santé, la redynamisation du petit commerce, la construction
- 200 M€ correspondant au maintien de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à son niveau de 2015

La Ville de Saint-Germain-en-Laye conduit depuis de nombreuses années un programme pluriannuel d'investissement très important afin de moderniser son parc immobilier en réponse aux attentes exprimées et de maintenir une offre de services correspondant à sa fonction de ville centre. A titre d'illustration, de 2008 à 2014, le montant total des investissements était de l'ordre de 160 M€.

L'engagement de la Ville sur la construction de programmes de logements la conduit, notamment pour les trois prochaines années, à réaliser un important programme de restructuration/extension de trois groupes scolaires afin d'offrir de nouvelles possibilités d'accueil aux enfants des familles s'installant sur le territoire : Marie-Curie, Bonnefant et Giraud Teulon. Le montant total de l'investissement est estimé à environ 20 M€ TTC. Ces restructurations auront par ailleurs pour objectifs de mettre aux normes d'accessibilité les groupes scolaires existants et d'améliorer le volet énergétique.

Ces aides financières étant gérées par le préfet de région, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre les dossiers entrant dans le cadre de ces fonds de soutien et à demander les cofinancements associés.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre les dossiers entrant dans le cadre du fonds d'aide à l'investissement de l'État à Monsieur le préfet de région et à demander les cofinancements associés.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye